

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE**CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 25 JUIN 2014****Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle****Conseillers municipaux en exercice : 29**

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28**Conseillers absents - excusés :** Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET**Date convocation :** 19 juin 2014**N° 2014-075****Objet :** Tarification des mercredis éducatifs à partir du 1^{er} septembre 2014**Rubrique :** 8.1**Rapporteur :** Marie José AMAH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2013 définissant la tarification des mercredis éducatifs.

Après avis favorable de la commission temps de l'enfant en date du 16 juin, le Maire propose que les tarifs des mercredis éducatifs soient définis ainsi :

QUOTIENT MENSUEL	INSCRIPTION	PARTICIPATION FAMILIALE MALZEVILLOIS	PARTICIPATION FAMILIALE NON MALZEVILLOIS
de 0 à 1 763,99 €	Demi-journée avec repas	11.40 €	15.99 €
	Demi-journée sans repas	5,61 €	8.16 €
de 1 764 € à 3 240,99 €	Demi-journée avec repas	11.91 €	12.58 €
	Demi-journée sans repas	6.12 €	8,67 €
supérieur à 3 240,99 €	Demi-journée avec repas	12.42 €	13.09 €
	Demi-journée sans repas	6,63 €	9.18 €

Les participations CAF (prestations de service) sont à déduire de ces tarifs pour les ayants droits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à
5 Abstentions

(C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey)

- **ACCEPTE** cette tarification à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le Maire,
Bertrand KLING

